RECU EN PREFECTURE

Le 17 mars 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 25 février 2021

Conseillers communautaires en exercice: 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35, 36, 37, 38, 39.

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 22h26.

Etaient présents à la CCI :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Laurence GAUTHIER suppléante de Mme Françoise GALLIOU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT (jusqu'au 10), M. Anthony POULIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, Mme Agnès MARTIN Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : Mme Hélène ASTRIC ANSART (à partir du 4) Busy : M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Deluz: M. Fabrice TAILLARD Devecey: M. Michel JASSEY Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN Grandfontaine: M. Henri BERMOND Les Auxons: M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle: M. Daniel HUOT (à partir du 4) Miserey-Salines : M. Marcel FELT (jusqu'au 33) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 4) Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 3 et jusqu'au 4) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Novillars : M. Bernard LOUIS Palise: M. Daniel GAUTHEROT Pelousey: Mme Catherine BARTHELET Pirey: M. Patrick AYACHE Pouilley-Français: M. Yves MAURICE Pugey: M. Frank LAIDIE (à partir du 3) Roset-Fluans: M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit: M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU Thise: M. Loïc ALLAIN Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Torpes: M. Denis JACQUIN Vaire: Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts: M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley: M. Franck RACLOT

Etaient présents en visio-conférence :

Avanne-Aveney: Mme Marie-Jeanne BERNABEU (à partir du 4) Besançon: Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (à partir du 3), Mme Aline CHASSAGNE (à partir du 3), Mme Annaick CHAUVET (à partir du 5), Mme Julie CHETTOUH, M. Benoit CYPRIANI, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET (à partir du 3), Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, Yannick POUJET (à partir du 4), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagney: M. Olivier LEGAIN Champoux: M. Romain VIENET Chaucenne Mme Valérie DRUGE Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 3) Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 3) Fontain : Mme Martine DONEY (à partir du 5) Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT (à partir du 4) Gennes : M. Jean SIMONDON Larnod : M. Hugues TRUDET (à partir du 5) Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD (à partir du 4) Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY à partir du 5) Saint-Vit : Mme Anne BIHR Saône : M. Benoit VUILLEMIN Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Villars Saint-Georges : M. Didier TODESCHINI suppléant de M. Damien LEGAIN Vorges-les-Pins: Mme Maryse VIPREY

Besançon: M. Hasni ALEM, M. Philippe CREMER, M. Cyril DEVESA Chalèze: M. René BLAISON Dannemarie-sur-Crête: Mme Martine LEOTARD La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT Roche-lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER Venise: M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance :

M. Fabrice TAILLARD

Procurations de vote : M-J. BERNABEU à J-P. MICHAUD, H. ALEM à A. TERZO, N. BOUVET à A. MARTIN, F. BRAUCHLI à A. POULIN, C. CAULET à M-J. BERNABEU à J-P. MICHAUD, H. ALEM à A. TERZO, N. BOUVET à A. MARTIN, F. BRAUCHLI à A. POULIN, C. CAULET à M. ETEVENARD, A. CHASSAGNE à C. LIME, A. CHAUVET à N. SOURISSEAU, J. CHETTOUH à M. ZEHAF, P. CREMER à K. BERTAGNOLI, B. CYPRIANI à A. VIGNOT, C. DEVESA à F. BOUSSO, L. GAGLIOLO à A. LAROPPE, S. GHARET à A. BENEDETTO, A. GHEZALI à F. BAEHR, V. HALLER à N. SOURISSEAU, P-C. HENRY à L. FAGAUT, D. HUGUET à A. LAROPPE, M. LEMERCIER à M. LAMBERT, C. MICHEL à S. COUDRY, M-T. MICHEL à M. ETEVENARD, T. PETAMENT À M. LAMBERT (à partir du 11), M. PIGNARD à L. FAGAUT, Y. POUJET à S. COUDRY, FRESSE à A. POULIN, K. ROCHDI à A. MARTIN, J-H. ROUX à N. BODIN, J. SORLIN à N. BODIN, G. SPICHER à O. GRIMAITRE, C. VARET à G. BAILLY, S. WANLIN À F. BAEHR, C. WERTHE À G. BAILLY, R. BLAISON À L. ALLAIN, C. MAGNIN-FEYSOT À L. ALLAIN, O. LEGAIN À F. BAILLY, R. VIENET À B. LOUIS, C. BOTTERON À M. FELT, V. DRUGE À L. GAUTHIER, J-F. MENESTRIER À F. BERNARD, M. LEOTARD À G. BAULIEU, M. DONEY À P. CONTOZ, E. BOURGEOIS À P. AYACHE. P. OUDOT À D. GAUTHEROT J. SIMONDON À V. FIETIFR. J-P. JANNIN À à P. CONTOZ, E. BOURGEOIS à P. AYACHE, P. OUDOT à D. GAUTHEROT, J. SIMONDON à V. FIETIER, J-P JANNIN à P. CONTOZ, C. LINDECKER à V. FIETIER, P. CORNE à F. TAILLARD, D. PARIS à G. GAVIGNET, L. BERNARD à H. BERMOND, A. OLSZAK à P. CHANEY, J-M. BOUSSET à C. BARTHELET, N. DUSSAUCY à H. ASTRIC, A. BIHR à P. ROUTHIER, B. VUILLEMIN à D. HUOT, L. BARBAROSSA à Y. GUYEN, J-C. CONTINI à G. ORY, M. VIPREY à P. SIMONIN

Délibération n°2021/005564 Rapport n°38 - Prestation de collecte sélective des déchets d'emballages en carton des commerçants de Besançon : autorisation de lancement et de signature du marché

Prestation de collecte sélective des déchets d'emballages en carton des commerçants de Besançon : autorisation de lancement et de signature du marché

Rapporteur: Daniel HUOT, Vice-Président

Commission : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement

durable

Inscription budgétaire	
BP 2021 et PPIF 2021-2025	Montant de l'opération : 80 000 €HT/an
« Collecte de cartons »	
Budget annexe Déchets	
Sous réserve de vote de	u BP 2021 et du PPIF 2021-2025

Résumé:

Depuis les années 1970, il existe une collecte des cartons à destination des commerçants de Besançon. Cette prestation est née de la difficulté de stockage pour certains commerçants et notamment en centre-ville de Besançon (pas de dotation en bac recyclable).

Cette collecte est confiée à un prestataire et le marché arrive à échéance au 30 juin 2021.

Il est nécessaire de lancer une consultation pour assurer la continuité de cette prestation pour une durée d'un an renouvelable deux fois un an.

I. Contexte actuel

Le présent marché de prestation de collecte sélective des déchets d'emballages en carton des commerçants de Besançon a été attribué à la société SUEZ en 2017. Il arrive à échéance au 30 juin 2021.

Il comprend la collecte, une fois par semaine, des déchets d'emballages en carton d'environ 1 000 professionnels bisontins adhérant à la *Charte Cartons*.

Les quantités collectées annuellement sont les suivantes :

2017 : 345 tonnes,

- 2018: 357 tonnes,

- 2019 : 365 tonnes,

2020 : 331 tonnes.

II. Enjeux et perspectives

Il est proposé d'assurer la continuité de ce service à compter du 1er juillet 2021, en lançant un nouvel appel d'offres ouvert selon les dispositions des articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique, sur une estimation annuelle de 80 000 €HT (montant calculé à la tonne collectée), pour une durée de 12 mois renouvelables deux fois un an (du 01/07/2021 au 30/06/2024).

Un travail d'optimisation de cette collecte a été engagé par la Direction de la Gestion des Déchets en collaboration avec d'autres services de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole. Les axes d'amélioration porteront notamment sur le périmètre de la prestation, les moyens de précollecte et de collecte des déchets d'emballages en carton avec les objectifs de sécuriser la collecte, de limiter les risques incendie et d'améliorer le cadre de vie notamment en centre-ville. Cette démarche sera concertée avec les commerçants.

Les décisions qui découleront de ce travail pourront être mises en œuvre dans le cadre de ce marché

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Madame la Présidente ou son représentant, à lancer une consultation portant sur la collecte sélective des déchets d'emballages des commerçants de Besançon,
- autorise Madame la Présidente ou son représentant, à signer le marché résultant de cette consultation.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU 19 Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 113 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote: 0